

**INVITATION À SOUMETTRE UNE EXPRESSION D'INTÉRÊT (EDI)  
CONCERNANT LA DISPONIBILITÉ DE LOCAUX À BUREAUX À LOUER  
DANS LA VILLE DE CALGARY, EN ALBERTA  
DOSSIER 81002223**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) invite toutes les parties intéressées à lui soumettre des renseignements concernant un éventuel projet de location de locaux respectant les critères suivants :

**Section A – Éléments du bail**

- un bail d'une durée approximative de dix (10) ans entrant en vigueur le 1er juin 2024, et comprenant une option permettant d'en prolonger la durée d'une (1) période supplémentaire de deux (2) ans; en raison des incertitudes entourant les effets des mesures imposées par les gouvernements pour lutter contre COVID-19, la date de début du bail peut être prolongée de quatre (4) mois au maximum;
- environ 1207 mètres carrés utilisables (m<sup>2</sup>u) pour des locaux à bureaux contigus ainsi qu'une (1) place de stationnement avec courant;
- les locaux proposés doivent être disponibles environ trente-sept (37) semaines avant la date d'entrée en vigueur du bail indiquée ci-dessus de manière à ce qu'ils puissent être aménagés en vue de leur occupation;
- les locaux proposés devraient respecter ou pouvoir respecter les critères suivants :
  1. les locaux proposés devraient se trouver dans un immeuble à bureaux ou un immeuble commercial; les immeubles de type industriel ou incluant des espaces résidentiels ne seront pas pris en considération;
  2. les locaux proposés doivent être situés à l'étage principal, si plusieurs étages sont proposés, il doit s'agir d'étages contigus sur chaque étage;
  3. La préférence pourrait être accordée aux locaux ayant la totalité ou une partie des caractéristiques suivantes : des vitrines très visibles, sur une route principale, offrant un accès piétonnier direct depuis la rue;
  4. les locaux proposés doivent être pleinement accessibles aux personnes handicapées;
  5. des places de stationnement pour environ 10 véhicules doivent être accessibles au public dans un rayon d'un (1) pâté de maisons des locaux proposés;
  6. des services de nettoyage seront requis durant les heures normales de travail;
  7. une salle de télécommunications et d'équipement dédiée mesurant au moins 9 m<sup>2</sup>u dans l'espace proposé doit être fournie; cette surface ne fera pas partie de la surface utilisable du locataire mentionnée ci-dessus mais sera incluse dans le calcul de la surface louée;

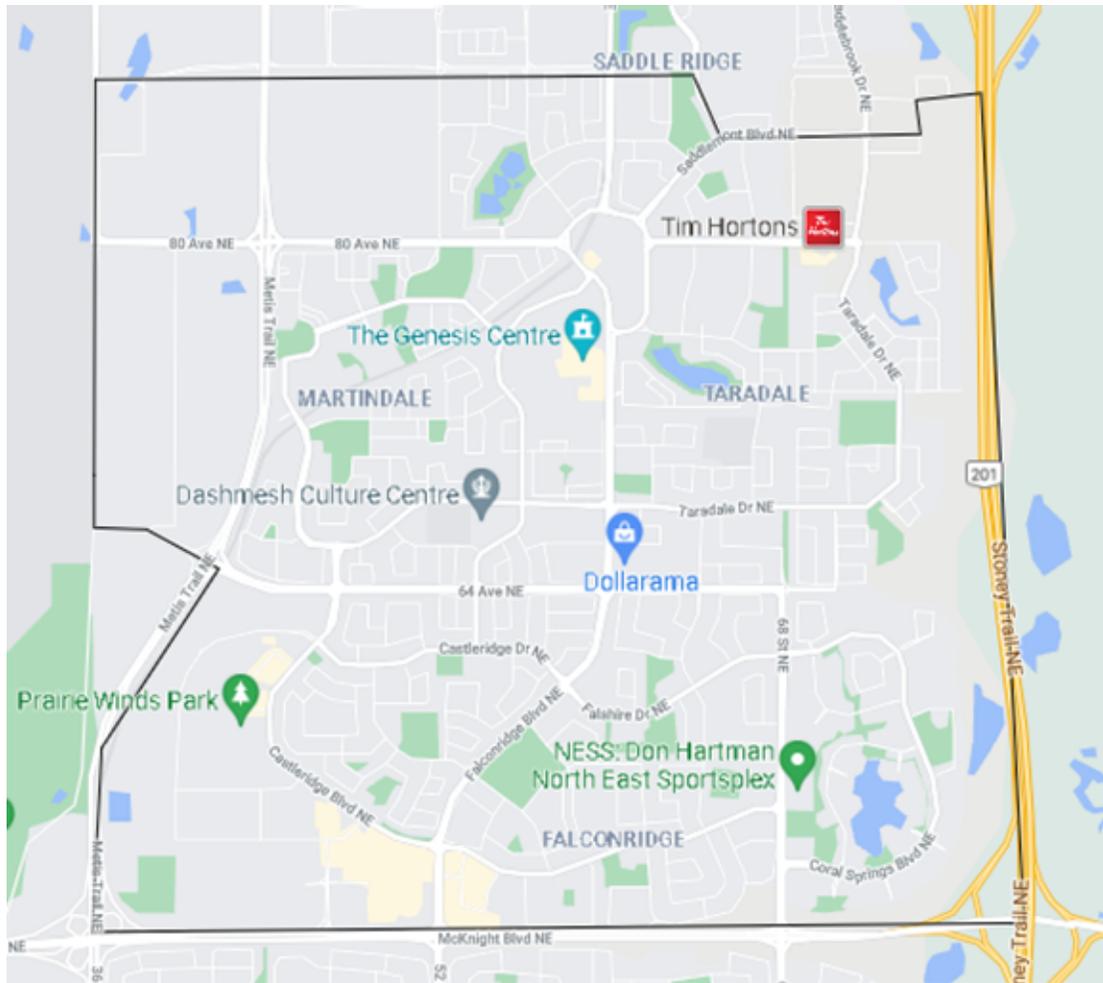
8. l'immeuble proposé doit posséder l'espace nécessaire à l'installation d'un support à bicyclettes;
  9. un arrêt de transport en commun doit se trouver à moins de 500 mètres de l'entrée principale de l'immeuble et offrir un service au moins toutes les 30 minutes entre 7 h et 18 h, du lundi au vendredi inclusivement; la route entre l'arrêt de transport en commun et l'immeuble doit pouvoir se faire à pied et être accessible;
  10. les caractéristiques physiques des terrains et de l'immeuble ainsi que l'espace et l'environnement qui les entourent doivent être compatibles avec l'utilisation que le locataire compte faire des locaux proposés;
  11. les dimensions des locaux proposés doivent faciliter la conception et l'utilisation efficaces des locaux;
- les locaux proposés doivent, à la date ou avant la date d'entrée en vigueur du bail, respecter toutes les exigences indiquées dans le document concernant les normes relatives aux lieux loués de SPAC; vous pouvez en obtenir un exemplaire auprès de la personne-ressource mentionnée à la section F;
  - Les locaux proposés doivent se trouver dans la ville de Calgary et dans les limites géographiques suivantes (les limites géographiques incluent les emplacements situés d'un côté ou de l'autre d'une rue) :

Nord : 88, avenue NE, au sud par la promenade Saddleland NE, à l'est par le boulevard Saddlemont NE, au nord par la promenade Saddlebrook Dr NE, à l'est par la route Saddlelake

Sud : boulevard McKnight NE (côté nord)

Est : rue Stoney NE (côté ouest)

Ouest : rue Metis NE, à l'est par la 64<sup>e</sup> avenue NE, au nord par la 36<sup>e</sup> rue NE



Note: SPAC pourrait vouloir, suite à un préavis raisonnable, faire une visite ou une inspection des lieux proposés et une évaluation des menaces et des risques pourrait être nécessaire afin d'évaluer les menaces potentielles à la sécurité des lieux proposés et du public.

### **Section B – Réponses**

Les parties intéressées sont invitées à soumettre leur réponse à cette EDI par écrit à l'adresse suivante :

Services publics et Approvisionnement Canada  
Canada Place – 10<sup>e</sup> étage  
9700, avenue Jasper, bureau 1000  
Edmonton (Alberta) T5J 4C3

Attention : Andrea Musgrave

ou encore par courriel à l'adresse de la personne-ressource indiquée à la section F.

Veuillez indiquer le numéro de dossier 81002223 sur toute correspondance.

### **Section C – Date limite**

Puisque ceci pourrait être la seule invitation à soumettre une expression d'intérêt pour ce projet potentiel de location, les propriétaires/agents/mandataires sont invités à répondre au plus tard le 15 novembre 2021. Toute réponse reçue après cette date limite pourrait ne pas être considérée.

### **Section D – Renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties intéressées**

Les renseignements fournis par les parties intéressées ou les agents des parties devraient inclure le numéro de dossier, l'emplacement et l'adresse municipale de l'immeuble, le zonage actuel, l'endroit précis où sont situés les locaux dans l'immeuble, la superficie mesurée des locaux, les dessins architecturaux désignant l'espace proposé incluant les toilettes, les sorties et autres éléments de design, et le type de places de stationnement (privé ou public). Ils devraient aussi comprendre les données requises sur les locaux proposés de façon à respecter les critères indiqués à la section A, ci-dessus. Toute réponse présentée à SPAC par des agents doit être accompagnée d'une lettre d'autorisation des propriétaires du bien immobilier.

### **Section E – Exigences de sécurité**

Si cette EDI donne lieu à un futur processus d'appel d'offres, les propriétaires des locaux proposés devront posséder une attestation de sécurité valide de niveau « fiabilité » approuvée et délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC avant l'attribution du bail. On invite toutes les parties intéressées par ce projet potentiel de location à obtenir à l'avance cette attestation de sécurité. Pour obtenir des renseignements sur le processus d'enquête de sécurité, veuillez consulter le site Web du PSC de SPAC, à l'adresse <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca>. Pour amorcer le processus, veuillez communiquer avec la personne-ressource dont les coordonnées figurent à la section F.

### **Section F – Renseignements supplémentaires**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Andrea Musgrave, agente de location, par téléphone, au 780-862-8744, ou par courriel, à [andrea.musgrave@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:andrea.musgrave@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

### **Section G – Liste des espaces disponibles**

Cette EDI est publiée afin d'inviter les parties intéressées à démontrer leur intérêt à satisfaire les besoins décrits dans cette annonce. Cette information pourrait être incluse dans une liste des espaces disponibles et utilisée lors de besoins potentiels futurs.

### **Section H – Pas un processus de sollicitation**

Notez que ceci n'est pas un appel d'offres, ni une demande de proposition, mais une recherche de la disponibilité de locaux à louer. SPAC n'invitera pas nécessairement à soumettre des offres, ou ne louera pas nécessairement des locaux, et pourrait ne pas publier d'autres annonces afférentes à cette demande. Les informations fournies suite à cette EDI pourraient être incluses dans une liste de locaux disponibles et SPAC pourrait émettre une invitation à soumissionner pour d'autres besoins de location selon cette information ou selon toute autre information qui pourrait venir à son attention avant l'émission d'un appel d'offres; il pourrait également lancer un appel d'offres public. SPAC se réserve le droit de procéder à une invitation à soumettre des offres

de location et à inviter seulement les parties qu'il considère comme répondant le mieux aux exigences précises liées aux opérations, à la sécurité et à la sûreté du public.